

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DVD 72 Bassin de la Villette (canal de l'Ourcq) à Paris (19^{ème}) – Avenant n°1 à la convention de stationnement pour l'exploitation d'une activité de location de bateaux avec la société Marin d'Eau Douce.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention de stationnement pour l'exploitation d'une activité de location de bateaux en date du 4 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société Marin d'Eau Douce, l'avenant n°1 à la convention de stationnement pour l'exploitation d'une activité de location de bateaux sur le Bassin de la Villette (canal de l'Ourcq) à Paris (19^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, avec la société Marin d'Eau Douce, l'avenant n°1 à la convention de stationnement pour l'exploitation d'une activité de location de bateaux sur le Bassin de la Villette (canal de l'Ourcq) à Paris (19^{ème}). Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 70 et à la nature 70322 pour les occupations du sol et pour les tolérances d'ouvertures diverses et à la nature 7065 pour les droits de navigation, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO